



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS »
DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept septembre à 19h30, le conseil municipal du Malesherbois, légalement convoqué le douze septembre deux mille dix-neuf, s'est réuni sous la Présidence de Madame DAUVILLIERS, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : MMES, BAUDOIN, BECHU, BERTHELOT CHRISTINE, BERTHELOT ISABELLE, BISON, CLOUZEAU, DAUVILLIERS, FAUTRAT, FOUSSARD, LE GAL, LONGCHAMP, MARTIN, PASQUET, PIAU, ROQUET, ROSSI, SABY, SONATORE ET MM. AMANY, BERCHER HERVÉ, BIGNET, BOUCHET, CATINAT THIERRY (MANCHECOURT), CHANCLUD, CIRET, CITRON, COUDRAY, DELMOND, FAURIE, GAUCHER, GAULTIER, GAURAT, GIRARD, GIRAUD, GLACE, HUET, LEBLANC, LEDUR, MANIAK, MOISY, POINCLOUX MAXIME, ROUSSEAU FABRICE, ROUSSEAU ALAIN, ROUSSEAU BENOIT, ROUX, SENET, THERET ET VALLADE.

AVAIENT DONNE POUVOIR : M. BERCHER FABIEN A MME PASQUET, M. COLIN A M. MANIAK, MME DELACUVELLERIE A M. LEBLANC, MME DESTIN A M. GAULTIER, M. DUQUENOY A M. ROUSSEAU BENOIT, M. GAGNEPAIN A M. ROUSSEAU ALAIN, M. GUERIN A MME DAUVILLIERS, M. MARCHAND A M. GAURAT, M. MARTIN A MME LONGCHAMP, M. MATIGNON A M. DELMOND, MME MATONDO A MME PIAU, MME MEIGNANT A M. ROUSSEAU FABRICE, M. MERCIER A MME LE GAL, MME MOLVEAUX A MME ROQUET ET M. POINCLOUX LUC A M. POINCLOUX MAXIME.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES : MMES BAFFOY, DURONSSOY, HOUDOUX, LANZAROTTI, LE GOURRIEREC, MARCHAND, SLOBADZIAN, VELLERET ET MM. BOSSARD, BRANCHE, CATINAT THIERRY (LABROSSE), DUFRENNE, GOMBAULT, GRAMOSO, LATCHERE, LELE, LETURGIE, PINTAT, ROUSSEAU FRANCK, ROUSSEAU SEBASTIEN, TELLIER ET VALOGNES.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GLACE.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX	
EN EXERCICE :	85
PRESENTS :	48
POUVOIRS :	15
ABSENTS ET/OU EXCUSES :	22
VOTANTS :	63

CONSEIL MUNICIPAL

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS » DES 24 JUIN ET 4 JUILLET 2019.

AVIS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DU 18 JUILLET 2019.

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

- **DÉCISION N° 19-087 DU 11 JUIN 2019.**
« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – M. ET MME MURIGNIEUX ».

- **DÉCISION N° 19-088 DU 11 JUIN 2019.**
« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – FAMILLE JENNEQUIN-BRANCHE »,
- **DÉCISION N° 19-089 DU 11 JUIN 2019.**
« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – FAMILLE HUARD-CELLIER »,
- **DÉCISION N° 19-093 DU 24 JUIN 2019.**
« RELATIVE A LA DEMOLITION D'UNE GRANGE POUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG DE LA COMMUNE DELEGUEE DE COUDRAY »,
- **DÉCISION N° ST 19-008 DU 25 JUIN 2019.**
« PORTANT SUR LA PASSATION D'UNE CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DES CHATEAUX D'EAU DE LA COMMUNE NOUVELLE DU MALESHERBOIS »,
- **DÉCISION N° 19-096 DU 1^{ER} JUILLET 2019.**
« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – FAMILLE GUINIER-MESTRE-PIERSON »,
- **DÉCISION N° 19-013 DU 8 JUILLET 2019 (ANNULE ET REMPLACE CELLE DU 4 FÉVRIER 2019).**
« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – FAMILLE PINHEIRO DE OLIVEIRA-LARANJEIRA SALGUEIRO »,
- **DÉCISION N° 19-099 DU 11 JUILLET 2019.**
« PORTANT MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE DE RECETTES – LOCATION DE SALLE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE COUDRAY »,
- **DÉCISION N° 19-103 DU 11 JUILLET 2019.**
« PORTANT MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE DE RECETTES DU SERVICE SCOLAIRE »,
- **DÉCISION N° 19-104 DU 11 JUILLET 2019.**
« CONCERNANT L'ENTRETIEN SPECIALISE DU TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE AU STADE DE LA FONTAINE A JOIGNEAU »,
- **DÉCISION N° 19-110 DU 29 JUILLET 2019.**
« PORTANT MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE DE RECETTES DU SERVICE DES EAUX »,

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

❖ AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES.

AFFAIRES GENERALES

19-09-AFG-01 ADHESION AU GIP RECIA – RGPD (MODIFICATION MONTANT).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Commune du Malesherbois au Groupement d'Intérêt Public de la Région Centre InterActive, domicilié Parc d'activités des Aulnaies, 151 rue de la Juine – 45160 OLIVET, Loiret.
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive entre la Commune du Malesherbois et le GIP RECIA et les conditions de l'adhésion.
- **APPROUVE** les termes de la convention e-administration qui définit les modalités d'accompagnement des collectivités adhérentes pour la mise en œuvre de la dématérialisation des données et des échanges.

- **APPROUVE** l'avenant DPO à la convention e-administration afin de se mettre en conformité avec le RGPD.
- **PREND** note du montant de la contribution annuelle au GIP et autorise Madame le Maire à inscrire cette dépense au budget communal en section de fonctionnement.
- **DESIGNE** Monsieur Fabien BERCHER en qualité de représentant titulaire et Monsieur Daniel SENET en qualité de représentant Suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA.
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants à la convention ou tous documents en ce sens.

❖ URBANISME.

19-09-URB-01 AUTORISATION D'EXTENSION DU PERIMETRE D'INTERVENTION DE L'EPFLI – ZA DE LA COMMUNE DELEGUEE DE MALESHERBES.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** l'EPFLI à poursuivre les démarches engagées en vue de l'acquisition des parcelles cadastrées préfixe 191 Section ZI N° 24, 26, 28, 29, 67 et section ZK N°80 situées sur la zone d'activités de la commune déléguée de Malesherbes, et ainsi étendre son mandat.
- **AUTORISE** la Présidente de la CCPG à relever le seuil maximal d'acquisition.
- **EMET** un avis favorable à l'habilitation de l'EPFLI Foncier Cœur de France à négocier l'acquisition des biens immobiliers ci-dessus désignés à un prix supérieur à l'avis domanial, après accord écrit de la Présidente sous réserve que le Conseil communautaire lui donne délégation expresse pour ce faire ; d'autoriser _____ en _____ conséquence le représentant de l'EPFLI à signer tous documents et avant-contrats dans ce cadre ainsi que le ou les acte(s) authentique(s) de vente.
- **EMET** un avis favorable quant aux modalités du portage foncier par l'EPFLI Foncier Cœur de France, d'une durée prévisionnelle de 10 ans, selon remboursement par annuités constantes,
- **AUTORISE**, le cas échéant, la Présidente à signer la convention de portage foncier à passer avec l'EPFLI Foncier Cœur de France et à signer l'acte d'acquisition des biens par la Communauté de Communes aux conditions contractuelles à l'issue du portage foncier, le cas échéant, ainsi que tous actes rendus nécessaires à la réalisation de cette opération.

❖ VIE SPORTIVE.

19-09-SPO-01 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION PRISE DANS LE CADRE DE L'OCCUPATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS AU PROFIT DE LA COMMUNE DU MALESHERBOIS AVEC LA CCPG.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ (35 pour et 28 abstentions) :

- **DECIDE** de représenter la délibération N° 19-07-SPO-01 du 4 juillet 2019 refusant d'adopter la convention cadre de mise à disposition des équipements sportifs au profit des communes de Beaune La Rolande, « Le Malesherbois » et Puiseaux,

- **APPROUVE** le projet de convention cadre de mise à disposition par la CCPG des équipements sportifs au profit des communes de Beaune La Rolande, « Le Malesherbois », Puiseaux, telle qu'annexé à la présente délibération,
- **DECIDE** que toute modification fera l'objet d'un avenant qui donnera lieu à délibération des entités concernées.
- **AUTORISE** M. le 1^{er} Maire-Adjoint ou l'adjoint délégué à signer la convention annexée.

❖ **AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES.**

19-09-SCOL-01 MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL « CONSTRUCTION D'UN FUTUR GROUPE SCOLAIRE » ET DESIGNATION DE SES MEMBRES.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** de mettre en place un groupe de travail spécifiquement chargé de l'étude et du suivi du dossier « construction d'un nouveau groupe scolaire ».
-
- **FIXE** à 28 le nombre de conseillers municipaux, en complément de Mme le Maire ou son représentant et de l'Adjointe en charge des affaires scolaires.
- **PRECISE** que le groupe de travail sera donc constitué de la façon suivante :

Mme le Maire ou son représentant Mme SONATORE, Adjointe déléguée aux affaires scolaires M. l'Inspecteur de circonscription Deux directrices d'école BERTHELOT Christine CATINAT Thierry CIRET Anthony CLOUZEAU Magali DELMOND Franck DUQUENOY Patrick DURONSSOY Christelle GIRARD Jean-Paul GAGNEPAIN Bruno GAURAT Hervé LANZAROTTI Sonia LE GAL Malika LETURGIE Bertrand MARTIN Patricia MATIGNON François MATONDO Derline MOISY Bernard ROQUET Ludivine ROUSSEAU Alain ROUSSEAU Benoît ROUSSEAU Fabrice SENET Daniel VELLERET Marie-José
--

- **PRECISE** que ces nominations sont valables jusqu'à délibération contraire ou renouvellement intégral du Conseil Municipal.
- **PRECISE** que ce groupe comprendra également la Directrice Générale des Services, le Directeur des Services Techniques et, le cas échéant, la Directrice Financière ainsi que ponctuellement toute personne disposant d'une expertise utile à l'avancée du projet.

19-09-SCOL-02 AVENANT N° 1 – GROUPEMENT DE COMMANDES ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'avenant n°1 à l'accord cadre portant sur la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour le lot n°2, tel qu'annexé à la présente délibération.
- **PRÉCISE** qu'aucune autre modification n'est apportée à l'accord cadre initial.

❖ **TRAVAUX-VOIRIE.**

19-09-TRAV-01 DEMANDE D'INSCRIPTION POUR L'ENFOUISSEMENT DU RESEAU ERDF AVENUE LEVIS MIREPOIX AU PROGRAMME DE TRAVAUX D'AMELIORATION ESTHETIQUE 2020 DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter le Conseil Départemental du Loiret afin d'inscrire l'avenue Lévis Mirepoix dans son programme de travaux d'amélioration esthétique 2020 avec l'enfouissement des réseaux ERDF.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.
- **PRECISE** que le montant de la participation de la commune liée à cette opération sera prévu au budget de l'exercice concerné au chapitre 21.

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire,

 Delmira DAUVILLIERS

